



achats  
responsables  
— charte —

## **P. 01**

pourquoi une  
charte achats  
responsables ?

## **P. 03**

nos engagements  
pour l'achat  
responsable

## **P. 05**

les engagements de  
nos fournisseurs

## **P. 06**

mise en œuvre de  
la charte achats  
responsables

## **P. 07**

annexe

# pourquoi une charte achats responsables ?

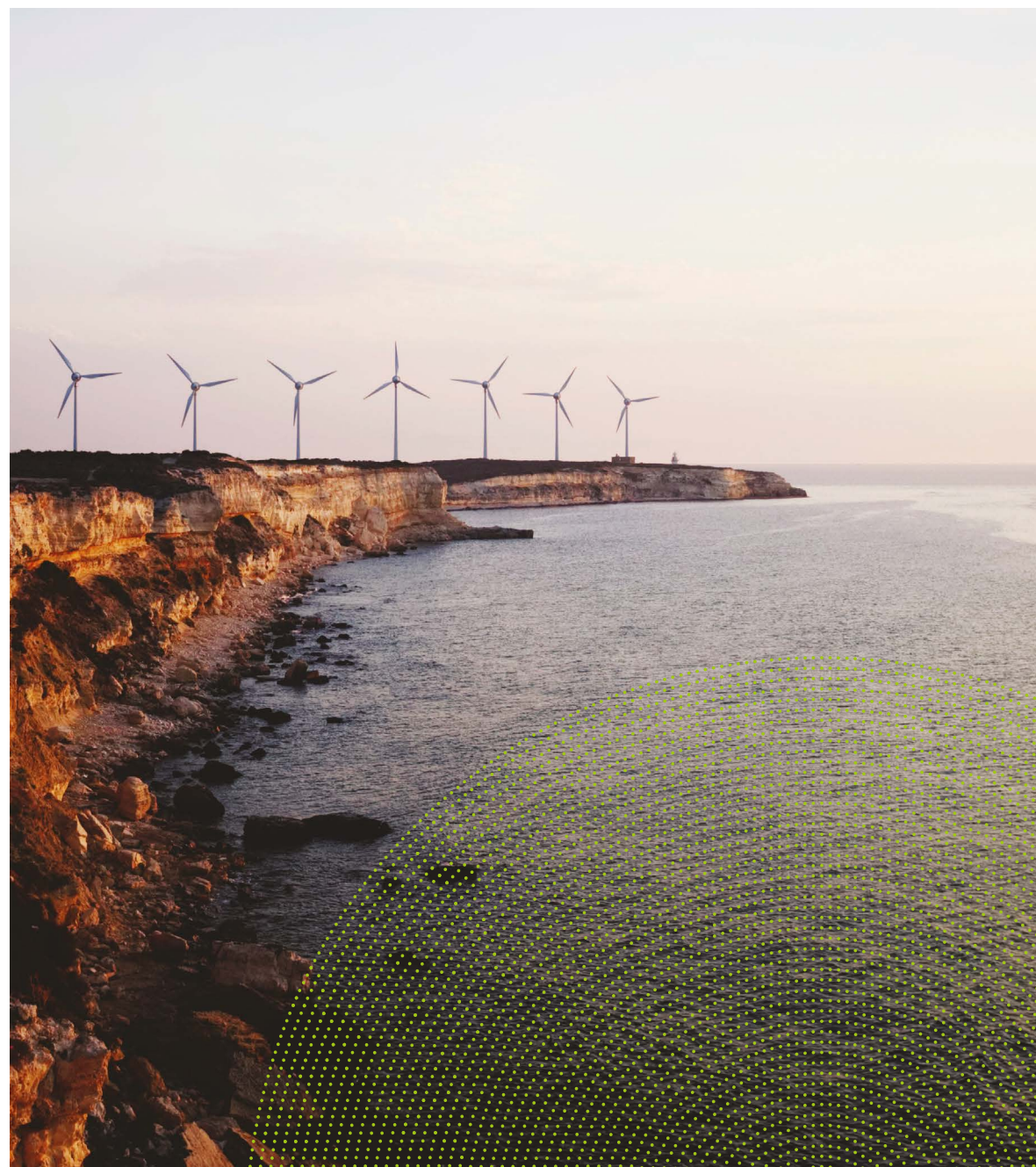
## SUEZ est engagé dans la Révolution de la Ressource

Depuis plus de 150 ans, SUEZ n'a cessé d'accompagner les grandes transformations sociales telles que la révolution de l'hygiène et de la santé publique au 19<sup>e</sup> siècle ou celle du confort urbain au 20<sup>e</sup> siècle. Le 21<sup>e</sup> siècle sera, quant à lui, celui d'une économie qui optimise non seulement l'utilisation des ressources, mais réussit aussi à produire les ressources nécessaires au développement économique (valorisation des déchets, création de ressources alternatives). Nous sommes aujourd'hui présents sur 5 continents avec plus de 90 000 collaborateurs.

À la lumière de son engagement à contribuer à relever les défis de notre époque, SUEZ s'est fixé une feuille de route en faveur du développement durable d'ici 2021 qui repose sur 4 priorités et 17 engagements pour une performance globale.

**5**  
continents

**90 000**  
collaborateurs



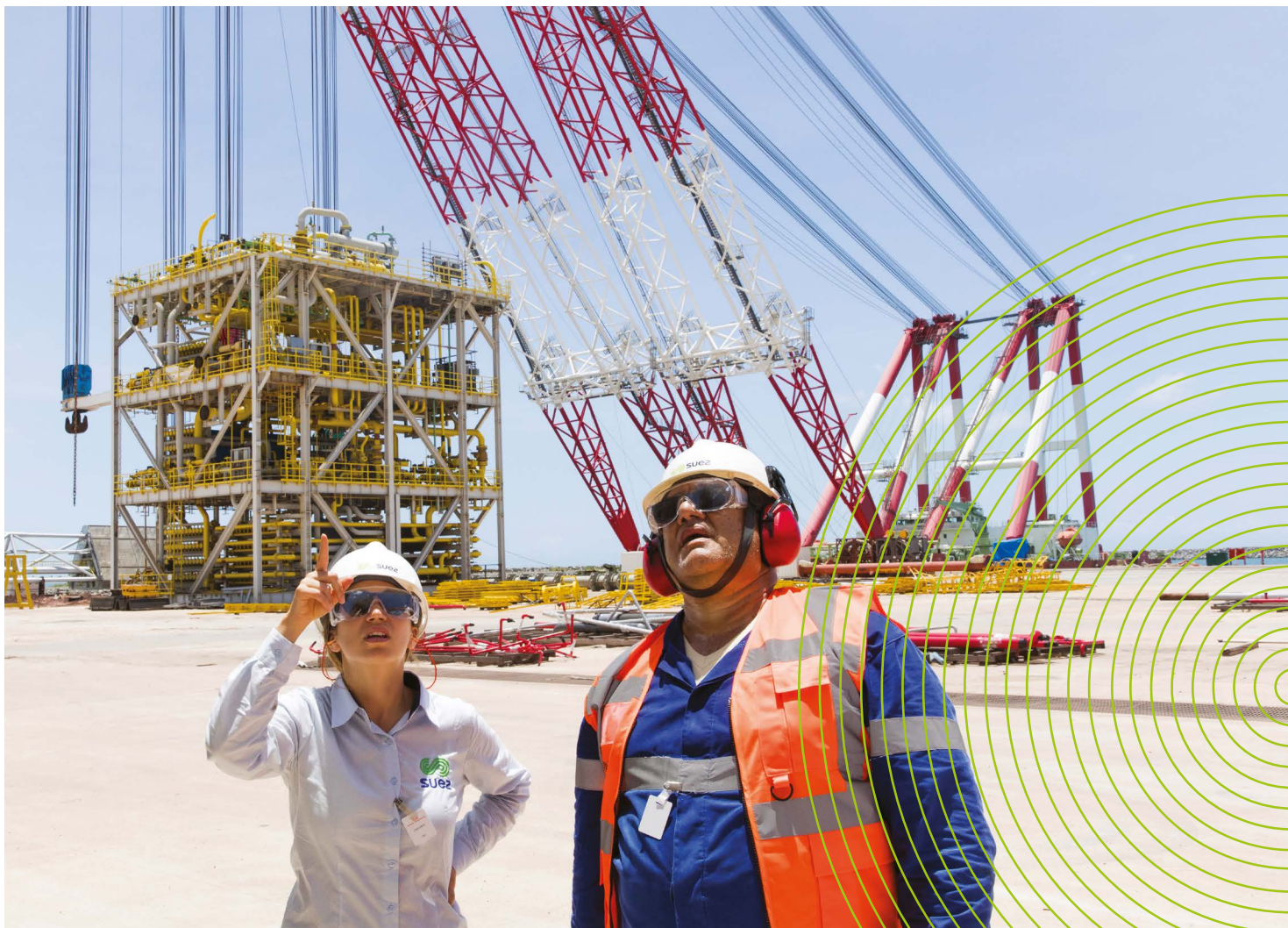
## La filière Achats, un acteur majeur

Au sein de Suez, société de services et de solutions industrielles dans le domaine de la gestion des déchets et de l'eau, la filière Achats joue un rôle majeur dans notre approche globale du développement durable de l'entreprise. Avec un montant d'achats adressable de près de 7 milliards d'euros représentant 44 % du chiffre d'affaires du Groupe et 126 500 fournisseurs, la filière Achats favorise la création de valeur partagée avec les fournisseurs. Par ses activités elle aspire à contribuer positivement aux performances économiques, environnementales et sociales.

En 2016, SUEZ est allé plus loin en lançant la politique d'achats responsables qui établit un cadre d'action commun à toutes les Business Units du Groupe. Contribuant à résoudre les questions matérielles de SUEZ en matière de développement durable, cette politique a pour but de soutenir l'activité à long terme comme levier de création de valeur.

SUEZ cherche à collaborer avec des fournisseurs qui concourent à la création d'une chaîne d'approvisionnement responsable au sein de l'économie circulaire. Le Groupe partage son engagement en matière d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que sa responsabilité sociale d'entreprise en les intégrant à sa politique achats responsables.

Cette charte présente les engagements de Suez et ceux attendus de ses fournisseurs pour des achats responsables opérés dans une relation durable entre les parties.



la filière Achats de SUEZ représente :

**126 500**  
fournisseurs

**7**  
milliards d'euros  
d'achats adressables

**44 %**  
du chiffre d'affaires  
de SUEZ

# nos engagements pour l'achat responsable

La filière Achats joue un rôle essentiel dans l'apport de solutions à l'entreprise. Se lançant un défi stratégique, SUEZ souhaite devenir un acteur et un partenaire pour ses fournisseurs en intégrant les enjeux de Responsabilité Sociale d'Entreprise. Nous sommes fiers de contribuer au développement durable de SUEZ grâce à nos engagements pour l'achat responsable.

La filière Achats de SUEZ intègre les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies dans ses relations avec ses fournisseurs, affirmant ainsi son engagement à respecter et promouvoir la protection des droits de l'Homme dans notre entreprise, à lutter contre toute forme d'exploitation au travail et soutenir les droits des travailleurs à la négociation collective, à la liberté syndicale et à la non-discrimination, à protéger notre environnement et à lutter contre toutes les formes de corruption.

**Afin de promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable et des performances durables pour soutenir notre activité, la filière Achats s'appuie sur trois piliers :**



## développer des partenariats innovants avec les fournisseurs

innover en instaurant des partenariats avec les fournisseurs qui contribuent à leur intégration dans de nouveaux services et dans l'économie circulaire.



## accroître la compétitivité

grâce à l'optimisation des ressources dans de multiples domaines tels que la consommation énergétique, les émissions de carbone ou le recyclage des matières premières et grâce à des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs et à la mise en place de relations transparentes et de partenariats gagnant-gagnant.



## contribuer au développement local

grâce à sa contribution au développement des régions où elle opère, en soutenant les PME et en promouvant la diversité parmi les fournisseurs, notamment dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, l'inclusion économique et le secteur des travailleurs handicapés.



## Objectifs environnementaux

- ▶ Contribuer aux engagements relatifs aux réductions d'émissions de carbone
- ▶ Respecter l'environnement et contribuer à la préservation des ressources et de la biodiversité

Ces piliers sont traduits en  
**objectifs opérationnels**  
et pilotés comme suit :



## Objectifs sociaux

- ▶ Renforcer l'impact social de l'approvisionnement à travers l'économie sociale et solidaire et la diversité
- ▶ Soutenir le développement local en participant au développement de petites et moyennes entreprises
- ▶ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et du bien-être des employés en veillant tout particulièrement à la santé et à la sécurité des travailleurs



## Objectifs économiques

- ▶ Utiliser une analyse du coût total de possession pour les commodités pertinentes

# Les engagements de nos fournisseurs

SUEZ attend de ses fournisseurs qu'ils contribuent à la création de valeur globale, aux performances économiques, sociales et environnementales ainsi qu'à la gestion des risques en matière de développement durable. Pour ce faire, nos fournisseurs s'engagent à :

## — 1 —

Respecter **les droits fondamentaux** établis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Les fournisseurs respectent également **les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)** ainsi que la réglementation nationale en matière de : travail des enfants, esclavage, travail forcé, discrimination, santé et sécurité des travailleurs, liberté syndicale, liberté d'association et de négociation collective, rémunération, et garantissent leur application réelle dans toutes leurs activités ;

## — 2 —

Respecter et appliquer **les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies** relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans toutes leurs activités et les promouvoir dans leurs relations avec leurs propres fournisseurs et clients ;

## — 3 —

Être soucieux de leur **empreinte écologique** en se conformant à toutes les lois et réglementations environnementales applicables et en adoptant le principe de précaution à l'égard des questions environnementales. Les prestataires sont invités à veiller à la bonne gestion de leurs émissions de carbone et consommations de ressources ;

## — 4 —

Adopter une conduite conforme à la **Charte éthique de SUEZ** (à consulter [ici](#))

**Les fournisseurs sont invités à signaler à SUEZ tout manquement à ces engagements.**

# mise en œuvre de la charte achats responsables

Nos engagements s'illustrent par notre politique achats responsable qui s'applique à l'ensemble du Groupe SUEZ et entraîne toute la chaîne approvisionnement à adopter un comportement durable.

Cette charte s'applique avant tout aux parties prenantes internes qui s'engagent à



## Adopter un comportement responsable

- ▶ être sensibilisé aux enjeux des achats responsables
- ▶ se conformer à nos règles éthiques et nos principes de gouvernance



## Gérer les risques

en les évaluant et en mettant en œuvre un plan de remédiation approprié



## Promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable

grâce à un processus responsable qui intègre des objectifs RSE\* de la sélection du fournisseur à sa contractualisation

- ▶ Intégration RSE dans notre processus de sélection pouvant s'élever jusqu'à 30 %
- ▶ Audits sur site incluant des questions relatives à l'environnement, la santé et la sécurité
- ▶ Améliorer l'intégration des clauses RSE dans nos contrats

\* Responsabilité sociale d'entreprise



# annexe

## Conventions internationales des droits du travail

1. Convention sur le travail forcé (n° 29 / 1930)
2. Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87 / 1948)
3. Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98 / 1949)
4. Convention sur l'abolition du travail forcé (n° 105 / 1957)
5. Convention sur l'égalité de rémunération (n° 100 / 1951)
6. Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (n° 111 / 1958)
7. Convention sur l'âge minimum (n° 138 / 1973)
8. Convention sur les pires formes de travail des enfants (n° 182 / 1999)

## Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) « invite les entreprises à adopter, soutenir et mettre en œuvre, dans leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales en matière de droits de l'Homme, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption ».

En 2008, SUEZ s'est engagé à respecter et promouvoir les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies décrits ci-dessous :

### Droits de l'Homme

**Principe 1 :** les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ; et

**Principe 2 :** à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

### Droit du travail

**Principe 3 :** les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

**Principe 4 :** l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

**Principe 5 :** l'abolition effective du travail des enfants ; et

**Principe 6 :** l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### Environnement

**Principe 7 :** les entreprises sont invitées à adopter le principe de précaution face aux problèmes d'environnement ;

**Principe 8 :** à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

**Principe 9 :** à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Lutte contre la corruption

**Principe 10 :** les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Pour en savoir plus sur les engagements de SUEZ :

[www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/8857-SUEZ#cop](http://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/8857-SUEZ#cop)

**Pour en savoir plus,**  
veuillez vous référer à la section « Un groupe engagé » de notre site Internet  
ou contactez votre interlocuteur achats habituel.